



HAL
open science

“ Atteinte à la sûreté de l’Etat ” ou la lutte pour l’indépendance en procès

Sylvie Thénault

► **To cite this version:**

Sylvie Thénault. “ Atteinte à la sûreté de l’Etat ” ou la lutte pour l’indépendance en procès. Linda Amiri; Benjamin Stora. Algériens en France. 1954-1962 : la guerre, l’exil, la vie, Autrement/CNHI, p. 126-129, 2012. hal-02356645

HAL Id: hal-02356645

<https://hal.science/hal-02356645>

Submitted on 8 Nov 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« Atteinte à la sûreté de l'Etat » ou la lutte pour l'indépendance en procès

Sylvie Thénault

Lyon, 28 juin 1956 : neuf Algériens du syndicat UGEMA comparaissaient devant le tribunal correctionnel pour avoir diffusé des tracts. Douai, 3 juillet 1957 : la cour d'assises jugeait sa première affaire de règlement de compte FLN/MNA. Rennes, février-mars 1961 : plus de cinquante membres d'un réseau FLN étaient présentés au tribunal militaire. Ces trois instantanés renvoient à une même réalité : dans toute la France, comme en Algérie, la lutte pour l'indépendance et ses violences firent l'objet d'une répression judiciaire.

Les actes des nationalistes suscitaient des qualifications diverses, suivant leur nature et les choix des magistrats. L'« atteinte à la sûreté de l'Etat » et l'« atteinte à l'intégrité du territoire », au contenu souple, désignaient des engagements en tous genres : l'appartenance à un réseau, la collecte de fonds, la propagande... L'« assassinat », la « tentative d'assassinat », « les coups et blessures »... visaient logiquement les violences à l'égard des Algériens, membres d'une organisation concurrente, réfractaires aux mots d'ordre ou collaborant avec la police. « Le port d'armes » et la « destruction par explosif » pouvaient aussi être invoqués, en cas d'attentats. La métropole ne fut toutefois qu'un éphémère « second front » de la guerre, lorsque, à l'été 1958, le FLN réussit à multiplier les attaques sur tout le territoire. L'incendie des dépôts d'essence de Mourepiane en est resté le symbole. Pour le reste, les « attentats » ciblaient surtout des commissariats et leurs personnels, des personnalités connues pour leurs engagements pro-Algérie française – Jacques Soustelle, par exemple – ou encore des professionnels que leurs fonctions impliquaient de fait dans la lutte contre le FLN, comme les gérants de foyers.

Bien que peu de poursuites aboutissaient, faute d'arriver à réunir preuves et témoignages, ces affaires occupaient les magistrats : en septembre 1958, plus de 2 000 étaient à l'instruction. Les cours d'assises, quant à elle, étaient saturées. C'est en partie pour les soulager que, le 8 octobre 1958, le gouvernement déclara les tribunaux militaires compétents pour juger les « criminels ». Dans ce contexte, le FLN entreprit de transformer les prétoires en arènes politiques. Outre les déclarations des accusés, récusant la justice française ou glorifiant leur cause, le collectif d'avocats du FLN attira l'attention des médias en multipliant provocations et scandales. Jacques Vergès y gagna sa notoriété. Le plus retentissant des procès de la période, néanmoins, ne fut pas un procès d'Algériens mais celui du réseau Jeanson, devant le tribunal militaire de Paris. Ces « porteurs de valise » au service du FLN dénonçaient l'illégitimité de la guerre. Ils justifiaient ainsi tout engagement en faveur de l'indépendance, y compris ceux qui étaient hors-la-loi, comme la désertion ou l'insoumission. Le débat enflamma l'opinion en cet automne 1960.

En amont des procès, la torture policière fit scandale. Le livre-phare de sa dénonciation, *La Gangrène*, jouait de la métaphore de la maladie pour dénoncer une contamination de la métropole par la « sale guerre ». La lutte contre les nationalistes algériens et leurs partisans suscita, il est vrai, une refonte du système « arrestation-détention » bafouant libertés individuelles et droits de l'Homme. Des locaux – commissariats, casernes – furent érigés en « centres de triage » pour suspects arrêtés par la police ou la gendarmerie, et quatre camps d'internement furent ouverts. La détention n'y dépendait que d'un ordre du ministère de l'Intérieur. Un Algérien épargné par la justice, faute de charges contre lui, condamné avec sursis ou libéré de prison à l'issue de sa peine, pouvait donc y être envoyé. D'une capacité de 6 000 places, ces camps étaient constamment pleins.

En aval des procès, la lutte pour l'indépendance se déploya dans les prisons. Les condamnés de métropole et les détenus transférés d'Algérie, où les prisons débordaient, s'y distinguèrent par leurs grèves de la faim. Obtenant le régime politique en 1959, ils bataillèrent ensuite pour son application. Surtout, les cours des prisons allaient devenir des lieux de supplice. Cette histoire attend toujours d'être écrite. Une certitude : onze Algériens furent guillotins au fort Montluc, où les résistants lyonnais avaient vécu l'enfer du temps de la Gestapo. Aucune trace n'y subsiste, cependant, de cette mémoire algérienne.

Bibliographie

Emmanuel Blanchard, *La police parisienne et les Algériens, 1944-1962*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2011.

Catherine Le Guen, « La répression judiciaire : prétoires et prisons d'Ille-et-Vilaine », in Raphaëlle Branche et Sylvie Thénault (dir.), *La France en guerre. 1954-1962. Expériences métropolitaines de la guerre d'indépendance algérienne*, Paris, Autrement, 2008, pp. 340-355.

Annie Deperchin et Arnaud Lecompte, « Les crimes commis par les Algériens en métropole devant la cour d'assises du Nord. 1954-1962 », in *La Justice en Algérie*, Paris, La Documentation française, coll. « histoire de la justice », 2005, pp. 257-270.

Arthur Grosjean, « Les avocats lyonnais et la défense des indépendantistes », in Béatrice Dubell, Arthur Grosjean et Marianne Thivend (dir.), *Récits d'engagements : des Lyonnais auprès des Algériens en guerre, 1954-1962*, Paris, Bouchene, 2012, pp.79-96..

Ali Haroun, *La 7^e wilaya*, Paris, Seuil, 1986.

Sylvie Thénault, « Défendre les nationalistes algériens. La « défense de rupture » en question », *Le Mouvement Social*, 2012, à paraître.